

# Un mouvement voit le jour pour la relance du vieux moulin Domtar

□ Des travailleurs et ex-travailleurs de l'usine entreprennent des démarches

Gilles FISETTE Windsor

Un groupe de travailleurs et d'ex-travailleurs de Domtar, à Windsor, entend tout mettre en oeuvre pour favoriser la reprise d'activités dans la vieille usine St-François, condamnée à la fermeture définitive dès le 12 juin.

Selon le porte-parole du groupe, Serge Blanchet, un petit noyau a déjà été formé autour de Pierre Leblond qui a été au coeur des activités du groupe en faveur de la co-génération.

Ces travailleurs comptent réunir une vingtaine des leurs, d'ici quelques jours, afin de jeter les bases d'un mouvement amorcé vers la fin de mars et qui veut faciliter, voire accélérer tout projet susceptible

d'assurer une deuxième vie au «vieux moulin».

Le groupe, explique M. Blanchet, veut approcher les divers groupes socio-économiques de la région de Windsor afin de créer un front commun autour de cet objectif.

«On veut aussi approcher la Ville afin de voir ce qui peut être fait pour encourager la venue d'investisseurs susceptibles d'utiliser l'usine... Des réductions de taxes, par exemple, peuvent-elles être offertes afin de faciliter leur venue?... C'est ce genre de chose qu'il faudra voir avec la Ville», signalait M. Blanchet, en entrevue hier après-midi.

De leur côté, ces travailleurs et ex-travailleurs de Domtar veulent former une équipe sur laquelle pourrait compter un employeur

installé dans la vieille usine.

«Notre intérêt pourrait aller jusqu'à la participation financière, si nécessaire... Mais notre objectif est surtout de réunir des gens qui veulent travailler. Il n'y aura que des travailleurs motivés, des travailleurs ouverts aussi à la flexibilité.»

A ce sujet, M. Blanchet signale que la flexibilité pourrait se traduire, par exemple, par la capacité à travailler sans encadrement direct, sans contremaître mais avec des chefs d'équipe.

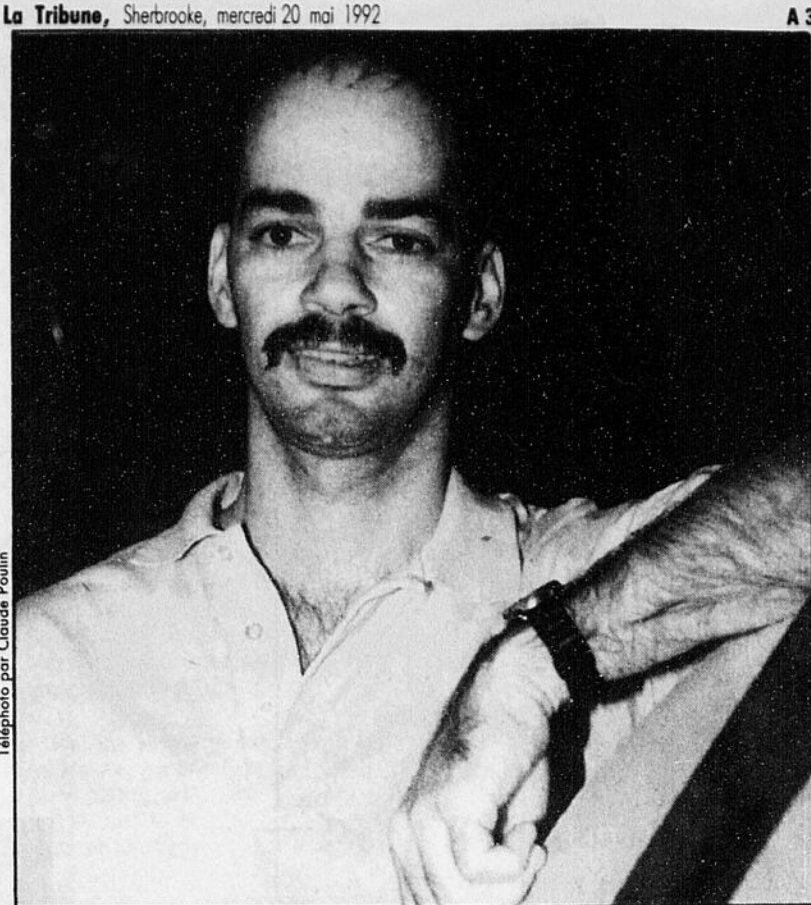
«Nous voulons également garantir la qualité totale à un employeur.»

Il signale que le groupe est conscient que les possibilités d'emploi sont minces dans la région de Windsor. Le groupe tient donc à tout mettre en oeuvre pour que la

vieille usine ne demeure pas fermée longtemps.

Il dit être encouragé par les possibilités que laissent planer les compagnies E.B. Eddy et Forresterie Noranda, qui songent à s'unir pour produire du papier recyclé. Par contre, on sait que Windsor n'est pas le seul site envisageable pour de tels projets. Aussi, conclut M. Blanchet, il importe de rendre encore plus attrayante la candidature de la ville et de son usine bientôt désaffectée. De là, l'urgence de leur action.

Un des initiateurs du mouvement, Serge Blanchet.



# En quête d'un compromis sur l'affichage temporaire

□ L'épineux dossier sera soulevé publiquement à l'occasion de deux rencontres de consultation à Sherbrooke

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Est-il possible de permettre aux commerçants d'avoir recours à l'affichage temporaire tout en respectant des normes d'équité et de sécurité, ainsi que l'environnement visuel?

La Ville de Sherbrooke et la Chambre de commerce de Sherbrooke tenteront de trouver réponse à cette question lors de deux séances de consultation publiques, les 26 mai et 2 juin à l'hôtel de ville.

sentants de la Chambre de commerce et du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été mis sur pied pour étudier l'ensemble du dossier.

«On souhaite en arriver à un consensus, mais on est conscient qu'il y a de l'éducation à faire puisqu'à l'heure actuelle, notre règlement (sur l'affichage temporaire) n'est pas suivi», explique le président du CCU, Serge Paquin.

Le Front commun des commerçants de Sherbrooke demande à la Ville de permettre l'affichage temporaire durant quatre périodes de

deux semaines chacune, à chaque année.

Actuellement, la réglementation municipale proscrit ce type d'affichage, bien que 30 à 40 pour cent des commerçants ne la respectent pas toujours.

A titre d'exemple, de nombreux concessionnaires automobiles et marchés d'alimentation passent outre à la disposition stipulant que la publicité ne doit pas dépasser 25 pour cent de la superficie d'une vitrine.

Le dossier de l'affichage a fait couler beaucoup d'encre au début des années 80 à Sherbrooke, jus-

qu'à ce que la Cour d'appel donne raison à la Ville en 1982 pour son règlement sur l'affichage mobile.

Avec le nouveau plan d'urbanisme adopté l'an dernier, les autorités municipales se demandent maintenant s'il serait bon d'assouplir les règles du jeu.

Invité à dire si la Ville ne risque pas d'irriter les commerçants aux prises avec une dure récession en revenant avec ce dossier épineux, le président du CCU répond par la négative.

«On ne veut pas à priori adopter une approche coercitive, certains

ne connaissent pas la réglementation», dit Serge Paquin.

Le président du Front commun des commerçants de Sherbrooke, André Hamel, juge lui que la réglementation actuelle «nuît à tout le monde».

Il précise que les commerçants veulent tout simplement pouvoir afficher à l'aide de panneaux lumineux ou d'affiches temporaires durant quatre périodes de promotion par année d'une durée de deux semaines chacune.

Il n'est cependant pas question, précise-t-il, que tous les commerçants aient recours à cette formule

en même temps. Chacun, dit M. Hamel, utilisera l'affichage temporaire lors des périodes de promotion qui sont propres à son domaine d'activité.

Selon M. Hamel, la réglementation actuelle fait mal aux commerçants.

«J'en connais même qui ont fermé leur porte à cause des amendes», dit-il, soulignant que des commerçants ont dû déboursé jusqu'à 2500 \$.

«Il faut avoir une certaine liberté», croit le président du Front.

## «Du fer au vert» en Estrie, deux ans après

# Le projet roule lentement... parfois péniblement

François GOUGEON Sherbrooke

«Globalement, c'est assez positif. Par rapport à l'absence de consensus régional il y a à peine un an, on assiste maintenant à un intéressant regroupement de partenaires. Mais malheureusement, ça et là, on rencontre encore des poches de résistance très fortes.»

Quand il dresse le bilan du travail effectué jusqu'à maintenant en vue de l'aménagement de corridors verts récréo-touristiques en Estrie, à partir des lignes ferroviaires désaffectées du Canadien Pacifique, le président des Sentiers Massawippi, Jacques Robidas, avoue sa fierté mais ne se prive pas pour émettre certaines réserves.

«Depuis qu'on a lancé la balle, il y a deux ans, des choses ont bougé. Mais on sent encore des problèmes. La difficulté parfois en Estrie c'est que des gens, surtout des élus locaux, et malgré leurs beaux discours publics en faveur du bien commun, font tout par en arrière pour court-circuiter des efforts régionaux. On dirait que pour ces gens-là, la seule préoccupation

c'est de se regarder le nombril. Je trouve que ça ressemble même à des conflits d'intérêt», lance M. Robidas avec le style clair et direct qu'on lui connaît.

Il admet en avoir encore gros sur le coeur par rapport à ce qui s'est passé dans son propre secteur, le long du lac Massawippi, au sujet du tracé de 52 kilomètres du corridor vert entre Beebe et Sherbrooke. «Il y a des gens qui n'ont pas joué franc-jeu... Bien sûr, on pourra toujours contourner ce secteur de 14 kilomètres mais ça ne donnera pas la même ouverture sur le lac. C'est bien dommage», soumet M. Robidas, qui déplore aussi la récente volte-face des élus de Richmond-Cleveland, qui auraient pu acheter la partie du tronçon sur leur territoire pour la valeur nominale de 1 \$.

Cela vient compromettre l'avenir d'une magnifique piste de près de 180 kilomètres entre Richmond et Charny, près de Québec.

À tout événement, pour le président du groupe qui a initié cette action pan-régionale visant la réutilisation à des fins récréatives et touristiques des voies ferrées désaffectées, c'est un défi considérable qui se pointe à l'horizon: de par



D'ici deux semaines, après l'enlèvement des rails et dormants sur le tronçon de Lennoxville de la vieille ligne du CP se rendant à Beebe, les aménagements d'une piste cyclable pourront être entrepris.

toute la grande région estrienne, c'est un long parc linéaire de 422 kilomètres qui pourrait ainsi passer «du fer au vert». Le tout plus souvent qu'autrement dans un environnement exceptionnel, aux abords de cours d'eau sains et dans une riche nature. Quoi de mieux alors pour le ski de fond, la randonnée pédestre, le cyclotourisme, l'équitation et toute autre activité non motorisée?

L'objectif des intervenants porte sur l'acquisition d'un réseau de 200 kilomètres sur cinq ans. Et si possible, là où la population s'y trouve déjà, ainsi que les structures d'accueil et autres facilités.

Outre le tronçon Beebe-Sherbrooke, les choses devraient bientôt bouger dans le cas de la section Bromptonville-Sherbrooke, de même que jusqu'à Windsor. Les discussions vont bon train aussi dans le cas du corridor de 75 kilomètres entre Drummondville et Foster, près du lac Brome. Plus loin, Granby a déjà procédé à l'acquisition de la vieille ligne de 23 kilomètres reliant cette ville à Farnham.

«Ce n'est pas toujours facile. Certains ont parfois tendance à travailler en vase clos, comme dans le cas de l'aménagement de la piste Granby-Waterloo. Mais si la volonté populaire se manifeste, on pourra en arriver à des choses très intéressantes... Dans notre seul secteur en tout cas, pour les Sentiers Massawippi, on a près de 6000 bénévoles qui n'attendent que le feu vert pour se lancer dans des corvées d'aménagement. Si le milieu le veut, ça peut devenir le projet le plus mobilisateur que la région a connu depuis longtemps», a finalement déclaré Jacques Robidas.

# Un premier coup de pédale à Lennoxville?

Sherbrooke (FG)

Il est possible que ce soit à Lennoxville que se donne le coup de pédale marquant le début des travaux d'aménagement d'un premier tronçon de piste cyclable dans la région de Sherbrooke, à même la vieille ligne ferroviaire du CP entre

Sherbrooke et Beebe.

«C'est bien sûr un beau rêve qu'on caresse très fort. Mais d'ici là, il y a à différentes conditions à remplir», a commenté hier le directeur général de cette municipalité, Jacques Gagnon.

Ainsi, alors que l'entrepreneur mandaté par le Canadien Pacifique complètera d'ici deux semaines

l'enlèvement des rails et dormants sur une section de 14 kilomètres entre Lennoxville et le pont de North-Hatley, M. Gagnon parle de «volonté régionale». C'est que Lennoxville ne possède qu'un des 14 kilomètres de la piste: le reste se retrouve sur le territoire d'Ascot et celui des cantons de Compton et d'Hatley. «C'est un dossier qui né-

cessitera des discussions inter-municipales», a dit M. Gagnon, signalant que des pourparlers, qu'il qualifie d'intéressants, ont débuté avec la municipalité voisine, Ascot.

En outre, il faudra voir le coût des investissements requis par rapport à l'état de l'ancienne voie ferrée. «Pour l'instant, notre dossier a été déposé pour fin d'étude auprès

de la Société de développement touristique de la région de Sherbrooke. On verra quelle action sera priorisée. Mais je ne cacherai pas que c'est sûr qu'on aimerait voir notre municipalité inaugurer ce réseau de corridors verts dans la région», commente M. Gagnon.

# Provost était en Cour trois semaines avant le meurtre

□ Il avait dû s'engager à garder ses distances après une plainte de harcèlement déposée par la victime, Manon Leblanc

Sherbrooke

Jean-Paul Provost avait contracté trois semaines avant le meurtre de Manon Leblanc un engagement de paix l'astreignant à ne pas communiquer avec elle et ne pas se présenter en deça de 600 mètres (2000 pieds) de son domicile.

C'est ce qui ressort d'une pièce produite hier au procès de Provost, 44 ans, inculpé de meurtre au premier degré, le 29 août dernier, à Sherbrooke.

Provost a signé cet engagement imposé par le tribunal à la suite d'une dénonciation faite par Mme Leblanc le 16 juillet.

Un peu plus d'un mois tard, Mme Leblanc a succombé des suites de l'un des deux coups de feu dont elle a été atteinte dans un logement du 1243 rue Woodward.

Ce procès entrera aujourd'hui dans sa huitième journée devant le

juge Pierre Boily de la Cour supérieure du Québec ainsi qu'un jury constitué de six femmes et de six hommes.

Assigné par le procureur chef adjoint Michel Ayotte, le juge de paix Léopold Fournier a témoigné avoir reçu de Mme Leblanc, accompagnée de son avocat Michel Tétrault, une demande visant à obtenir un engagement de Provost à garder la paix dans un but de protection.

Mme Leblanc mentionnait dans sa dénonciation avoir peur de subir des lésions corporelles ou des dommages à sa propriété à la suite de menaces verbales et de harcèlement dirigés vers des membres de sa famille. Le juge Boily a attiré l'attention des jurés, hier, sur le fait que cette plainte était portée à leur connaissance mais que son contenu ne fait pas preuve.

À la suite de cette plainte, le juge Fournier a émis une somma-

tion contre Provost pour l'enjoindre de comparaître le 26 juillet.

La défense a nié le 26 juillet les faits reprochés, mais les a admis le 8 août, selon les procès-verbaux.

Le tribunal a alors ordonné au défendeur de signer avant de quitter le palais de justice l'engagement qui l'obligeait à observer une bonne conduite pendant un an et qui lui défendait de communiquer avec Mme Leblanc, y compris de se présenter à son domicile.

La juge de paix Viviane Thibault a relaté avoir demandé à Provost au greffe de signer cet engagement. Ce dernier lui paraissait nerveux, agressif, regardait vers le hall et semblait avoir hâte de quitter les lieux.

Quand elle lui a lu l'engagement, Provost a indiqué «Je sais tout ça. Je suis pressé», mais a finalement écouté la lecture.

«C'est pas fini ça, c'est... On va revenir en cour, ça prendra pas de

temps», a alors dit Provost avant de signer le document et de quitter les lieux avec une copie.

En contre-interrogatoire, hier, le défenseur Conrad Chapdelaine a demandé si la condition de l'engagement faisant référence à l'interdiction de se présenter en deça de

600 mètres du domicile de Mme Leblanc indiquait une adresse.

Mme Thibault a répondu par la négative à cette question concernant le document préparé par une préposée du greffe à la suite de l'ordonnance du tribunal.

Auparavant, les policiers Régis-

# Du grabuge pour récupérer 20 \$

Sherbrooke

Mauvaise journée pour une créancière, hier, rue Magog, lieu habituellement paisible situé dans un des plus vieux quartiers de Sherbrooke.

Désespérée de ne pouvoir récupérer une somme de 20 \$ qu'elle avait prêtée à un voisin, la femme, âgée d'une quarantaine d'années, s'est armée d'une masse dans le but

de faire voler en éclats quelques vitres du logement occupé par le mauvais débiteur.

Elle y a réussi, du moins pour une somme de quelque 500 \$... de méfaits. Le 20 \$ de créance se transformera en une expérience judiciaire plus coûteuse puisqu'elle devra en répondre devant la Cour du Québec.

Comme il fallait s'y attendre, le débiteur allait opposer une résistance à cette attaque. Il y a donc

une plainte de voies de fait qui a été portée auprès des policiers par la créancière.

A un moment donné, vers 10h30, on a vu trois véhicules de patrouille se garer rue Magog.

Les premières informations avaient laissé croire à un affaire de vol qualifié commis à l'endroit d'une femme que l'on avait frappée. Une fois démolée, l'histoire prenait une toute autre couleur.

# Le retrait de la GRC n'aura aucun impact à Drummondville

Gérald PRINCE Drummondville

Le retrait de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) du champ de la petite enquête sur les stupéfiants, ne changera rien dans le corps policier de Drummondville.

«Nous ne prévoyons aucun im-

impact pour le moment», affirme le directeur J. Marcel Lefebvre, en prenant connaissance de l'article paru dans La Tribune d'hier à ce sujet.

Depuis une couple d'années, en particulier depuis la crise américaine, la police de Drummondville, comme celles des villes de moyenne importance au Québec, a

reconnu que la GRC ne pouvait plus consacrer autant d'énergies qu'avant dans la lutte aux stupéfiants. Depuis un an, la GRC a mis aussi beaucoup d'efforts dans la lutte aux trafiquants illégaux de tabac.

**Pas de nouveaux effectifs**

Devant ces faits, la police de

Drummondville, mentionne M. Lefebvre, a de plus en plus accentué son action dans la lutte aux stupéfiants: «Nous constatons souvent que les crimes sont interreliés: un cas de stupéfiants s'accompagne souvent d'autres crimes, comme ceux de violence», ajoute M. Lefebvre.

Dans le passé, les policiers rédi-

geaient les plaintes sur les infractions qu'ils constataient et envoyaient celles qui portaient sur la drogue au bureau local de la GRC, qui déposait les plaintes devant le tribunal.

Maintenant, la lutte aux trafiquants se fait davantage par la police municipale, en collaboration avec la Sûreté du Québec. Le nombre de dossiers référés à la GRC a baissé, assure M. Lefebvre. Même si le corps policier canadien se retire de ce type d'enquête, le directeur estime que seule l'augmentation du nombre de nouvelles plaintes justifiera l'embauche de nouveau personnel et non pas le retrait de la GRC.

Il conçoit cependant que pour les petits corps policiers, ceux qui n'ont qu'une dizaine d'hommes, la surcharge peut s'avérer considérable. Ce n'est toutefois pas le cas à Drummondville. Il constate aussi que la GRC se dit prête à intervenir encore en cas de raisons majeures ou si les ressources sont inexistantes.

**La SQ continue**

Même si la Gendarmerie Royale du Canada réduit ses activités dans le domaine de la lutte aux stupéfiants sur le terrain, ça ne change rien à l'action de la Sûreté du Québec (SQ).

«On continue comme avant: si la population et les policiers municipaux nous transmettent plus d'information, nous allons continuer à collaborer comme par le passé», a affirmé hier le porte-parole de la SQ dans le district de la Mauricie, M. Serge Montpetit.

Dans le passé, la SQ a participé à des actions de lutte à la drogue, en collaboration avec la GRC et les policiers municipaux. Si la GRC se retire, le travail ne changera pas pour autant: la SQ continuera à desservir les corps policiers municipaux qui en feront la demande et assure sa collaboration à la GRC en cas de besoin.

«On est là pour répondre aux besoins qui nous sont exprimés», mentionne M. Montpetit en guise de conclusion.

**RECONNAISSANCES ESTRIE 1992**

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE SHERBROOKE

BANQUE NATIONALE  
Notre banque nationale  
Commanditaire majeur

## ENTREPRISE GAGNANTE CATÉGORIE JEUNE ENTREPRISE

Serrener Consultation



M. Daniel Chassé, administrateur de la Chambre, représentant l'Aile Jeunesse et MM. Jean Schoiry, Lawrence Perry et leurs collègues de Serrener Consultation

DelormeBessette

IE ISABELLE LA FONTAINE ARCHITECTE

Hydro-Québec

PRODUITS AMERICAN BLITITE LÉE

FOURNIER DEMERS AVOCATS

Le Groupe Teknika

*La réussite dans l'action*

G 40734

**VENTE D'ENTREPÔT**

C.S. Brooks  
CHEZ **Brooks**  
Canada Inc. À MAGOG

- Tissus à la verge
- Serviettes
- Draps et taies d'oreillers
- Couvre-oreillers
- Douillettes
- Housses de douillettes
- Volants de lit
- "BED in BAG" (tout dans un sac), comprend: la douillette, le volant de lit, l'ensemble de drap, les couvre-oreillers.

Caldwell

TEXMADE

Wabasso



NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

**RABAIS JUSQU'À**

**60%**

sur le prix suggéré entrée par la rue Moore

**MAGOG**

	Jeu 17 h à 21 h	Vend. 9 h à 21 h	Sam. 9 h à 16 h 30	Dim. 10 h à 16 h
<b>MAI</b>	21 28	22 29	23 30	24 31
<b>JUIN</b>	4	5	6	7



## Les caméras de la police souvent peu surveillées

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les caméras de surveillance de la Sûreté municipale de Sherbrooke, rue Wellington sud, qui viennent de faire l'objet d'un avis de la Commission des droits de la personne, possèdent avant tout une fonction de dissuasion, mais permettent aux policiers d'avoir un oeil sur cette artère particulièrement animée.

Ces caméras sont branchées sur un écran et un magnétoscope, situés au centre des communications de la police, dans le quartier général de la rue Marquette, où oeuvrent en permanence deux policiers.

Elles fonctionnent automatiquement mais en alternance, de sorte que la bande vidéo enregistre seulement les images provenant d'une caméra à la fois. Ces caméras, dont certaines sont équipées d'un téléobjectif, peuvent également être actionnées manuellement à distance par les policiers.

Ceux-ci peuvent ainsi se concentrer sur le champ de vision d'une seule caméra à la fois s'ils remarquent quelque chose d'anormal à un endroit bien précis. S'ils jugent, par exemple, qu'un attroupement risque de dégénérer en violence, ils peuvent alors demander rapidement l'intervention de policiers.

**Effacées tous les 30 jours**

Les bandes vidéo de la police seraient cependant très peu utilisées pour fins d'enquête et sont effacées à tous les 30 jours pour être réutilisées.

Une autre caméra a été installée il y a quelques mois dans le stationnement de l'hôtel de ville, rue Palais, et est elle aussi reliée au centre de communications de la Sûreté municipale.

Les policiers n'ont pas que la rue Wellington sud et le stationnement de l'hôtel de ville à surveiller, puisque deux autres écrans de télévision sont installés au centre des communications.

Ils reçoivent ainsi les images de caméras de surveillance installées dans le stationnement souterrain du Palais de justice, de même que dans le bloc cellulaire du quartier général de la rue Marquette.

Et bien que le système fonctionne 24 heures par jour, cela ne signifie pas qu'un policier surveille en permanence les trois écrans au centre des communications.

Car outre ces caméras de surveillance, les policiers en poste doivent faire la répartition des appels, maintenir le contact avec les autos patrouilles et utiliser au besoin l'ordinateur du Centre de renseignement policier du Québec.

## On investit au compte-gouttes dans le secteur immobilier à Magog: neuf permis autorisés

Magog (GD)

Depuis le début de l'année, on investit au compte-gouttes dans le secteur immobilier, à Magog.

Entre le 1er janvier et le 30 avril, l'inspecteur municipal des bâtiments, M. Normand Audet, a autorisé la mise en chantier de seulement neuf immeubles, tous à vo-

lution résidentielle, d'une valeur totale de 905 000 \$ tandis que, l'an dernier, il avait, durant la même période, donné le feu vert à la mise en chantier de 16 immeubles d'une valeur de 1 495 000 \$.

La valeur des modifications apportées à des immeubles existants a suivi la même tendance: elle n'a été que de 543 000 \$, soit 248 000 \$ de moins que durant les quatre premiers mois de l'année dernière.

**Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant**

3000 points offerts cette semaine dans

La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:  
**19420537**  
Sinon, composez sans frais, le  
**1-800-563-8688**

**CLUB Multi points**

31010

## TIRAGE DE LA PROMOTION "FÊTE DES MÈRES" au Centre commercial Les Tourelles



Le jeudi 14 mai dernier, avait lieu le tirage de la promotion "Fêtes des Mères" au Centre commercial Les Tourelles. Sur la photo, de gauche à droite: M. Michel Touchette, propriétaire de la boutique pour hommes Jim Héron Corp., Mme Majo Tribault, propriétaire de la boutique Le Cache Pot et de Joma fleuriste, Mme Carole Lessard, gagnante d'un forfait week-end au Delta de Sherbrooke et de 1 900 \$ de bons d'achat chez les marchands du Centre commercial Les Tourelles, et M. Michel Deschênes de Cité-FM.

Félicitations à la gagnante! **Publireportage**

41948

41871